

BORDEREAU DE SOUMISSION

VENTE DE BOIS TPI

Après avoir examiné l'appel de soumissions publié par la MRC de Manicouagan le 6 mars 2023, j'ai pris les renseignements nécessaires et désire faire une offre pour l'achat du bois, tel que décrit ici-bas, et m'engage à respecter la *Loi sur l'aménagement durable des forêts* et les règlements qui en découlent si mon offre est retenue, le tout au prix et conditions suivantes :

Numéro de dossier MRC :			
Essence / Qualité	Montant minimal accepté (\$/m³)		Montant offert (\$/m³)
Sapin	B	21,19	
	C, M	0,45	
Épinette	B	24,11	
	C, M	5,63	
Pin gris	B	21,46	
	C, M	3,02	
	F	18,30	
Pin rouge	G	15,55	
	H	5,59	
	I	1,93	
	B	1,23	
Pruche, Thuya, Mélèze et Épinette de Norvège	C	0,25	
Bouleau blanc	A	17,94	
	B	3,92	
	C	0,59	
Autres feuillus	B	4,59	
	C	1,40	
Peupliers	B	0,59	
Tous les feuillus (sauf Peupliers)	D, E	0,25	

Le soumissionnaire retenu est responsable de tous les frais reliés à la récolte du bois, notamment, mais sans être limitatif, la récolte, la voirie, le déneigement, le mesurage et le transport.

L'ensemble des secteurs devra être récolté et livré au plus tard le 28 février 2024.

En plus de la présente soumission signée, le soumissionnaire retenu se verra émettre des permis d'intervention pour les secteurs de coupe et devra en respecter les modalités. Ces modalités référeront principalement au RADF et pourra restreindre les heures d'opération pour certains secteurs à proximité de résidences.

La MRC de Manicouagan ne s'engage à accepter ni la soumission la plus élevée ni aucune des soumissions. Elle n'est également pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission. L'adjudication se fera, s'il y a lieu, par résolution du Conseil des maires.

Nom du soumissionnaire : _____

NEQ : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Date : _____

Signature : _____

Note : Vous devez déposer votre offre et un chèque visé de 25 000 \$ en garantie au bureau de la MRC de Manicouagan dans une **enveloppe scellée** et portant la mention « SOUMISSION POUR VENTE DE BOIS – MRC DE MANICOUAGAN », avant le 24 mars 2023 à 11 h 00, date et heure de l'ouverture publique des soumissions.